

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU MAROC

Mai 2004

Par

*Mourad Gharbi, Professeur Assistant à la Faculté des Sciences de Rabat
Fakhita Regragui, Professeur à la Faculté des Sciences de Rabat*

I- Historique de l'enseignement supérieur au Maroc

L'enseignement supérieur au Maroc a démarré déjà avant le 20^{ème} siècle avec l'université Al Quaraouiyine fondée en 859 à Fès et plus tard avec l'université Ben Youssef à Marrakech. Bien que l'enseignement soit plutôt de type religieux, ces universités dispensaient également d'autres disciplines comme les mathématiques, la médecine, la philosophie, le droit, les lettres, la logique, l'astrologie, etc. Les concepts actuels tels que l'autonomie pédagogique et financière de l'université, le contrôle continu des connaissances étaient pratiqués d'ores et déjà dans ces établissements.

Avant l'indépendance, tout en maintenant le système traditionnel, la politique éducative du protectorat avait abouti à la mise en place d'un système d'enseignement hétérogène en introduisant un enseignement supérieur moderne dupliqué du modèle Français et en créant un enseignement public à orientation technique et professionnelle. Cette période fut également marquée par l'éclosion d'un système d'enseignement du mouvement nationaliste. Quelques établissements rattachés à l'Université de Bordeaux se sont ainsi créés comme le Centre des Etudes Juridiques en 1921 ; le Centre des Hautes Etudes Supérieures Scientifiques en 1940 et l'Institut des Hautes études Marocaines.

D'autres établissements ont vu le jour comme l'Ecole d'Agriculture de Meknès en 1945 et l'Ecole Marocaine d'Administration en 1948.

A la veille de l'indépendance, le nombre des étudiants à l'université ne dépassait guère 1700 étudiants, traduisant ainsi la modestie manifeste des infrastructures et des effectifs universitaires de l'époque.

Avec l'avènement de l'indépendance (période 1957-1960), face au grand besoin en cadres marocains, enseignants, médecins et ingénieurs, le Maroc a été confronté à plusieurs défis parmi lesquels la mise en place d'un système scolaire et universitaire national approprié. La politique nationale poursuivie dans ce secteur était fondée sur la généralisation, la marocanisation, l'arabisation, la décentralisation et l'unification de l'enseignement. La 1^{ère} université moderne du Maroc indépendant a vu le jour à Rabat en 1957 ; c'est l'Université Mohammed V. Elle a été créée pour répondre aux besoins pressants et prioritaires en matière de formation des cadres notamment pour l'administration publique et l'enseignement.

A l'année universitaire 59/60, l'effectif des étudiants ne dépassait guère les 3300 et celui des enseignants les 150.

Dès le début des années 60, le Maroc a opté pour son intégration à l'économie mondiale. Son ambition était de se doter de compétences, de moyens et de structures à même de renforcer sa position dans un environnement international de plus en plus concurrentiel et de lui permettre d'y assumer un rôle de partenaire dynamique. Dans cette perspective, le réseau universitaire s'est fortement développé par la politique de création, d'extension et de décentralisation menée en matière d'implantation des établissements universitaires, ainsi que par les choix adoptés à savoir :

- Le droit de tous les citoyens à l'éducation.
- L'égalité des hommes et des femmes.
- La gratuité de l'enseignement.
- La généralisation des bourses.
- Le développement de l'enseignement originel.
- L'encouragement de l'enseignement des langues.

Depuis le recouvrement de l'indépendance du pays, le système d'enseignement supérieur et de recherche a efficacement assuré son rôle et a permis d'atteindre, dans de bonnes conditions, l'objectif de la marocanisation de l'administration publique et la formation du corps enseignant.

A l'année universitaire 79/80, le nombre d'étudiants était de l'ordre de 74 500 et l'effectif des enseignants de l'ordre de 2171 dont 391 femmes (18%).

Dès le début des années 80, le flux sans cesse croissant des étudiants et le développement économique et social accéléré du pays ont requis de l'enseignement supérieur une adaptation conséquente des structures physiques et pédagogiques exigeant de nouvelles orientations pour d'une part, lier davantage l'enseignement au développement socio-économique du pays, promouvoir une recherche scientifique en adéquation avec le secteur socio-économique et suivre l'évolution accélérée de la technologie, et d'autre part, de répondre à la demande pressante due à l'évolution démographique.

Pour répondre à de telles exigences, cette période a été marquée par la création de nouvelles universités et de nouvelles écoles d'ingénieurs et d'Ecoles Supérieures de Technologie à travers le Royaume. l'enseignement supérieur privé a également fait son apparition par la création d'écoles spécialisées en technologie de l'information, gestion, marketing et commerce.

A l'année universitaire 89/90, le nombre d'étudiants est passé à 198 054 et l'effectif des enseignants à 6187 dont 1349 femmes (22%).

Enfin depuis 1990, suite aux phases antérieures de création de structures de base pour l'accueil des flux croissants des bacheliers, les années 90 ont été caractérisées principalement par la poursuite de la décentralisation géographique des établissements et des universités.

- La diversification des filières classiques de formation ;
- La création de formations nouvelles ;
- L'instauration d'une dynamique de concertation et de communication ;
- La formation et la qualification des ressources humaines.

1. Structure économique¹⁻² :

Les données statistiques de l'économie marocaine sont reproduites dans les tableaux suivants.

PIB :	parité du pouvoir d'achat - \$112 milliards (est. 2001)
PIB - croissance réelle :	5% (est. 2001)
PIB - par habitant :	parité du pouvoir d'achat - \$3 700 (est. 2001)
PIB - composition par secteur :	<i>agriculture</i> : 15% <i>industrie</i> : 33% <i>services</i> : 52% (est. 2000)
Population vivant en-dessous du seuil de pauvreté :	19% (est. 1999)
Revenus (ou consommation) des ménages par tranche d'échelle sociale :	<i>tranche inférieure (10% de la population)</i> : 2.6% des revenus <i>tranche supérieure (10% de la population)</i> : 30.9% des revenus (1998-99)
Répartition des revenus familiaux - index Gini :	39.5 (1998-99)
Taux d'inflation (prix à la consommation) :	1% (est. 2001)
Budget :	<i>revenus</i> : \$13.8 milliards <i>dépenses</i> : \$14.6 milliards, incluant les dépenses d'investissement de \$2.1 milliards (est. 2001)
Industries :	exploitations minières et traitement du phosphate, agro-alimentaire, articles de cuir, textiles, construction, tourisme
Taux de croissance de la production industrielle :	0.5% (est. 1999)
Agriculture - produits :	orge, blé, agrumes, vin, légumes, olives ; animaux de ferme
Exportations :	\$8.2 milliards (franco à bord, est. 2001)
Exportations - produits :	phosphates et engrais, nourriture et boissons, produits miniers

¹ <http://www.studentsoftheworld.info/indexfr.html>

² <http://statistic-hcp.ma>

Exportations - partenaires :	France 26%, Espagne 10%, G.B. 8%, Italie 6%, Allemagne 5%, Inde 5%, USA 5% (2000)
Importations :	\$12.4 milliards (franco à bord, est. 2001)
Importations - produits :	produits semi-finis, machines et équipement, nourriture et boissons, biens de consommation, carburant
Importations - partenaires :	France 25%, Espagne 11%, Allemagne 6%, Italie 6%, G.B. 5%, USA 5% (2000)
Dette extérieure :	\$19 milliards (est. 2001)

Tableau 1: Quelques données statistiques de l'économie marocaine.

Indicateurs	2002			2003		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
ACTIVITE ET EMPLOI (15 ans et plus)						
- Population active (en milliers)	5 558	4 821	10 379	5 816	5 086	10 902
- Taux de féminisation de la population active	22,5%	27,8%	24,9%	23,5%	30,2%	26,6%
- Taux d'activité	45,4%	58,5%	50,7%	45,9%	61,0%	51,9%
. Selon le sexe						
Hommes	72,7%	84,0%	77,3%	72,6%	84,3%	77,4%
Femmes	19,8%	32,7%	24,9%	20,9%	37,3%	27,3%
. Selon l'âge						
15 - 24 ans	32,0%	52,7%	41,7%	32,1%	55,8%	43,1%
25 - 34 ans	60,2%	65,2%	62,1%	61,3%	68,0%	63,8%
35 - 44 ans	57,7%	68,4%	61,3%	57,8%	70,2%	61,9%
45 ans et plus	36,0%	54,8%	43,5%	36,6%	56,7%	44,3%
. Selon le diplôme						
Sans diplôme	40,0%	58,8%	49,7%	40,3%	61,5%	51,3%
Ayant un diplôme	52,0%	56,5%	52,7%	52,3%	58,2%	53,2%
- Population active occupée (en milliers)	4 541	4 635	9 176	4 691	4 912	9 603
- Ratio emploi/population âgée de 15 ans et plus	37,1%	56,2%	44,8%	37,0%	59,0%	45,7%
- Part de l'emploi non rémunéré dans l'emploi total	7,0%	50,8%	29,2%	6,7%	53,6%	30,7%
CHOMAGE						
- Population active en chômage (en milliers)	1 017	186	1 203	1 125	174	1 299
- Taux de féminisation de la population active en chômage	29,7%	11,9%	27,0%	31,3%	14,0%	29,0%
- Taux de chômage	18,3%	3,9%	11,6%	19,3%	3,4%	11,9%
. Selon le sexe						
Hommes	16,6%	4,7%	11,3%	17,4%	4,2%	11,5%
Femmes	24,2%	1,7%	12,5%	25,8%	1,6%	13,0%
. Selon l'âge						
15-24 ans	34,2%	6,2%	17,6%	34,5%	5,5%	17,0%
25-34 ans	26,2%	4,7%	17,7%	27,7%	4,3%	18,2%
35-44 ans	8,7%	2,2%	6,3%	10,3%	1,9%	7,2%
45 ans et plus	3,2%	1,1%	2,1%	4,2%	0,9%	2,6%
. Selon le diplôme						
Sans diplôme	10,4%	2,6%	5,6%	11,3%	2,2%	5,7%
Ayant un diplôme	25,6%	13,6%	23,7%	26,5%	11,8%	24,0%
. Taux de chômage trimestriels						
Premier trimestre	18,8%	4,6%	12,2%	19,6%	3,2%	11,9%
Deuxième trimestre	17,1%	3,2%	10,4%	19,2%	2,6%	11,2%
Troisième trimestre	18,2%	4,0%	11,7%	19,1%	4,1%	12,3%
Quatrième trimestre	20,1%	3,8%	12,5%	20,4%	4,1%	12,8%

Tableau 2: Données sur l'emploi au Maroc.

II- Structure de l'Enseignement au Maroc³ :

Le système de l'éducation au Maroc est basé sur une plate forme regroupant plusieurs entités. Ces différents intervenants sont :

- l'Education Nationale,
- la Formation Professionnelle,
- l'Enseignement Supérieur et
- la Formation des Cadres.

Education Nationale :

Ce secteur constitue la base et la composante majeure de l'ensemble du système éducation-formation. Depuis sa réforme en 1985, il est structuré comme suit :

- 1- L'enseignement pré scolaire : Il est pris en charge dans le cadre de jardins d'enfants et d'écoles maternelles (modernes et coraniques " Katatib ").
- 2- L'enseignement fondamental est ouvert aux filles et garçons ayant atteint l'âge de scolarisation, actuellement fixé à sept ans et dans la limite des places disponibles pour les enfants de 6 ans. Cet enseignement dure 9 années, réparties en un premier cycle de six années dispensé dans les écoles, et un second cycle de trois années dispensé dans les collèges.
- 3- L'enseignement secondaire est ouvert aux élèves ayant suivi avec succès l'enseignement fondamental. Il comporte un cycle de trois années et débouche sur différents types de baccalauréats. On citera les lettres modernes, les mathématiques, les sciences expérimentales, les lettres originelles, ainsi que plusieurs filières d'enseignement secondaire technique. Ces dernières sont dispensées dans des lycées spécialisés et ce dans différents domaines tels qu'agricoles, commerciaux et industriels.
- 4- Enfin, des enseignements post-baccalauréat sont assurés dans les établissements de l'enseignement secondaire: il s'agit, d'une part, de Formations techniques et professionnelles débouchant sur le brevet de technicien supérieur (B. T .S) et ce après deux années de Formation, et d'autre part, des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).
- 5- Le programme de l'Education Non Formelle cherche à assurer l'éducation pour tous à dessein d'éradiquer progressivement l'analphabétisme au Maroc. Il est destiné essentiellement aux enfants âgés de 8 à 16 ans, non scolarisés ou déscolarisés. Ce programme vise à :
 - assurer l'éducation de ces enfants en vue de les réinsérer dans le système scolaire, dans la Formation professionnelle ou dans la vie active.
 - promouvoir l'emploi des jeunes diplômés en leur offrant ainsi la possibilité de contribuer au développement socio-économique du pays.
 - impliquer, sensibiliser les organisations gouvernementales, les ONG et la société civile autour de l'Education Pour Tous.

Formation Professionnelle :

Depuis la réforme de 1984 le système de la Formation professionnelle s'est vu investi d'une mission de satisfaction, à la fois des besoins des entreprises pour améliorer leurs performances et leur compétitivité et des besoins des populations pour favoriser leur insertion dans la vie active et assurer leur promotion socioprofessionnelle.

Le système de la Formation professionnelle est structuré actuellement autour de trois composantes principales:

1. Le département de la Formation professionnelle qui assure une mission générale de supervision de l'élaboration de la politique du gouvernement en matière de Formation professionnelle, d'exécution et d'évaluation des stratégies élaborées pour la promotion du secteur.

³ « Recueil Statistique sur l'Enseignement Fondamental, Secondaire, Supérieur et Professionnel » N° 3. Avril 2000

2. Les organes de concertation constitués de la Commission Nationale de la Formation Professionnelle, des Commissions Provinciales de Formation Professionnelle et des conseils de Perfectionnement.
3. Les opérateurs de Formation qui gèrent les établissements et mettent en oeuvre la politique arrêtée pour le secteur :
 - l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
 - les départements formateurs publics ayant en charge les principaux secteurs d'activité
 - le secteur privé de Formation

Deux types de formation sont assurés: la formation initiale et la formation continue.

Conditionnée en amont par le système de l'enseignement général et en aval par le monde de la production, la formation professionnelle est organisée en quatre niveaux correspondant aux fins de cycles scolaires et aux niveaux de qualification demandés par les secteurs économiques :

- o Niveau Spécialisation: accessible aux élèves ayant terminé la 6ème année fondamentale,
- o Niveau Qualification: accessible aux élèves ayant terminé la, 9ème année fondamentale,
- o Niveau Technicien: accessible aux élèves ayant terminé la 3ème année secondaire,
- o Niveau Technicien Spécialisé: accessible aux bacheliers.

Pour l'encouragement des lauréats les plus méritants, un système de passerelles a été instauré leur permettant d'accéder au niveau immédiatement supérieur.

Enseignement Supérieur :

L'Enseignement Supérieur moderne a été introduit juste après l'indépendance. La première Université fut créée en 1957 à Rabat. Actuellement 14 Universités composent 105 institutions implantées dans 17 villes et couvrant 14 types d'enseignement. Les établissements universitaires sont classés en deux catégories :

1. Etablissements à accès libre :
 - o Facultés d'Enseignement Originel.
 - o Facultés des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales.
 - o Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
 - o Facultés des Sciences
2. Etablissements à accès sélectif :
 - o Facultés de Médecine et Pharmacie.
 - o Facultés de Médecine Dentaire.
 - o Facultés des Sciences et Techniques.
 - o Ecoles de Commerce et de Gestion.
 - o Ecoles Supérieures de Technologie.
 - o Ecole de Traduction.
 - o Faculté des Sciences de l'Education.
 - o Ecoles d'ingénieurs.

Parallèlement à l'expansion de ce type d'établissements de l'enseignement supérieur universitaire, quelques établissements privés ont fait leur apparition vers les années 80. Actuellement on dénombre une centaine d'établissements répartis dans plus de 15 villes du Royaume.

Formation des Cadres :

Les établissements de formation des cadres sont répartis en 3 catégories :

- 1) Des établissements scientifiques et techniques qui sont au nombre de 23.
- 2) Des établissements juridiques économiques administratifs et sociaux qui sont au nombre de 14.
- 3) Des établissements pédagogiques constitués de 13 Centres Pédagogiques Régionaux (CPR), 6 Ecoles Normales Supérieures, 2 Ecoles Nationales Supérieures d'Enseignement Technique (ENSET), le Centre de Formation des Inspecteurs de l'Enseignement et le Centre d'Orient-ation et de Planification de l'Education (COPE).

Nous avons schématisé sur la Figure 1 le cheminement complet du système éducationnel du Maroc. Cependant nous nous intéresseront dans ce qui suit qu'aux études post-baccalauréat.

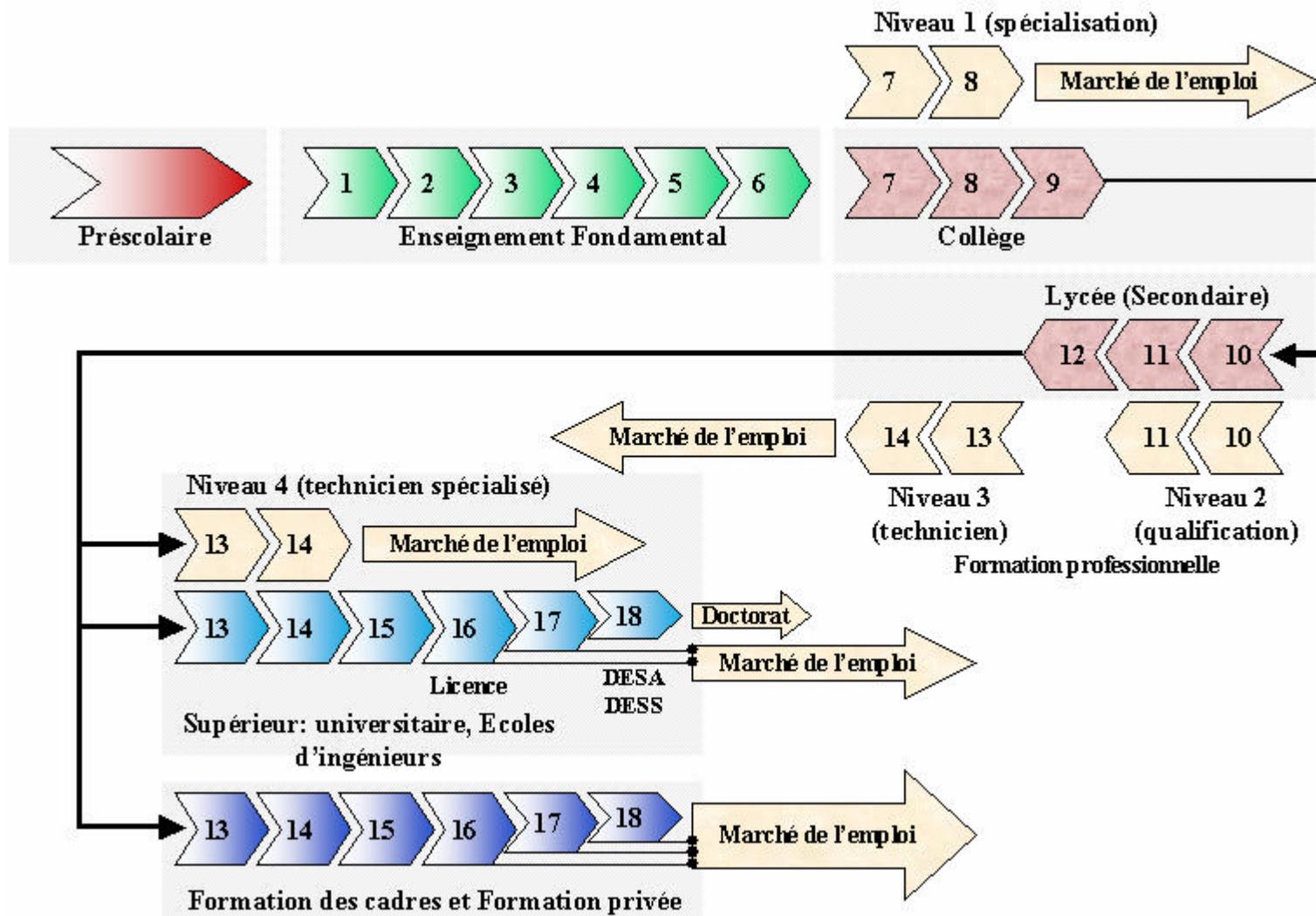


Figure 1: Représentation schématique du cheminement des études au Maroc

L'enseignement supérieur Universitaire :

Le Maroc a entrepris sa réforme universitaire en septembre 2003. Nous présenterons donc les deux cursus à savoir celui suivi avant septembre 2003 et celui de la réforme après septembre 2003.

i. Avant septembre 2003 :

Ce cursus classique est schématisé sur la Figure 2 suivante.

Dans cette figure, il est évident que les établissements universitaires et les classes préparatoires ne recrutent que les titulaires de baccalauréat correspondant aux branches enseignées.

Il est clair que ce cheminement assez rigide ne répondait plus aux normes d'enseignement et de formation moderne. Il a été certes remanié depuis sa mise en place dans les années 60, mais cela restait très insuffisant. Une première réforme a permis de remodeler le troisième cycle et de structurer l'enseignement supérieur en UFR (Unité de Formation et de Recherche). C'est dans ce cadre d'UFR que les établissements reçoivent l'accréditation pour offrir les formations de DESA, DESS et de Doctorat. D'autre part des organes de suivi et d'accréditation ont vu le jour pour veiller à la qualité de l'enseignement, de la formation et de la recherche. Après septembre 2003 :

Il est clair qu'une réforme s'avérait nécessaire avec la mise en place d'instances permettant la garantie de la qualité et le suivi de l'enseignement. La figure 3 schématise le nouveau cursus tel qu'il a été défini.

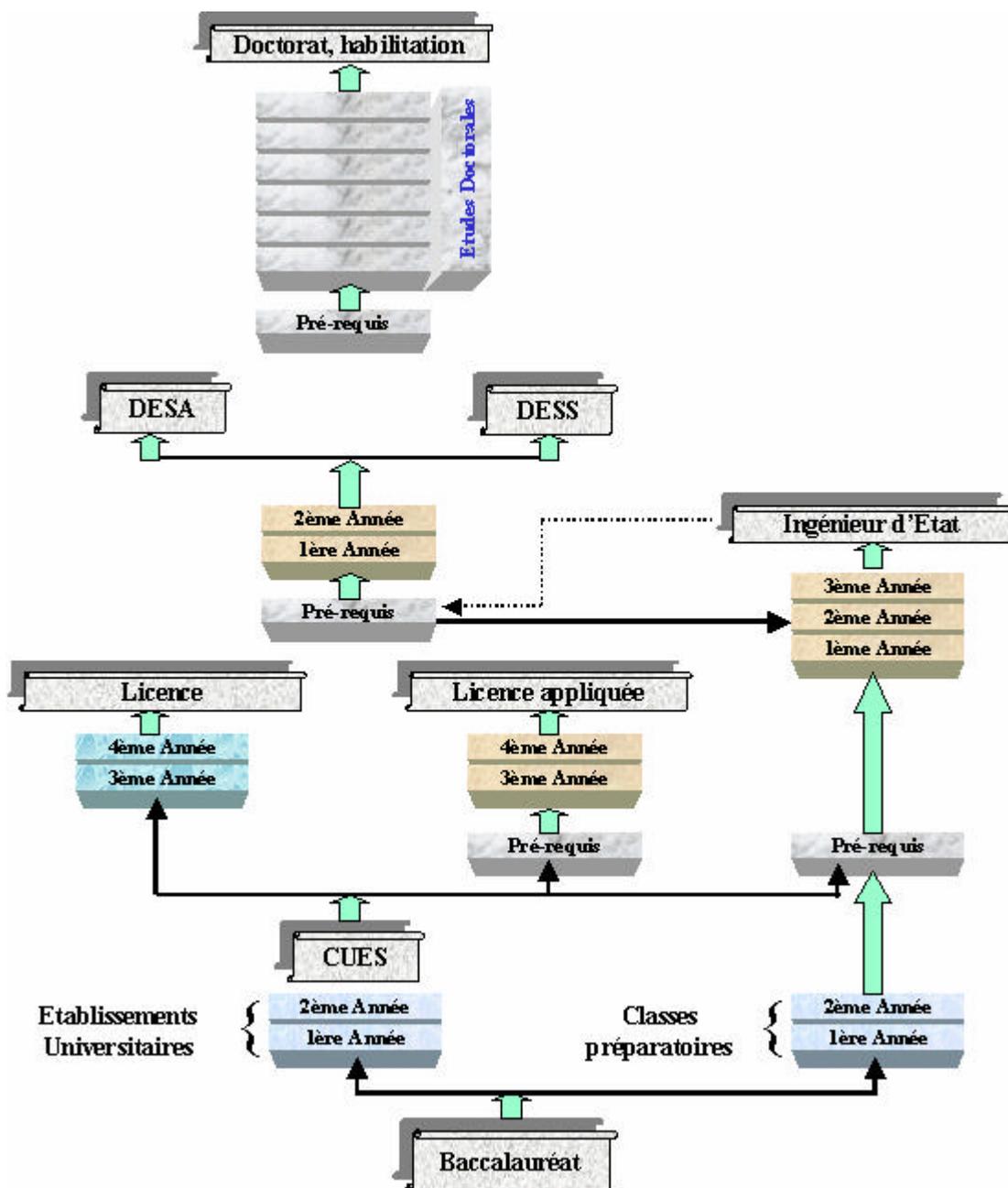


Figure 2: Cours universitaire avant septembre 2003

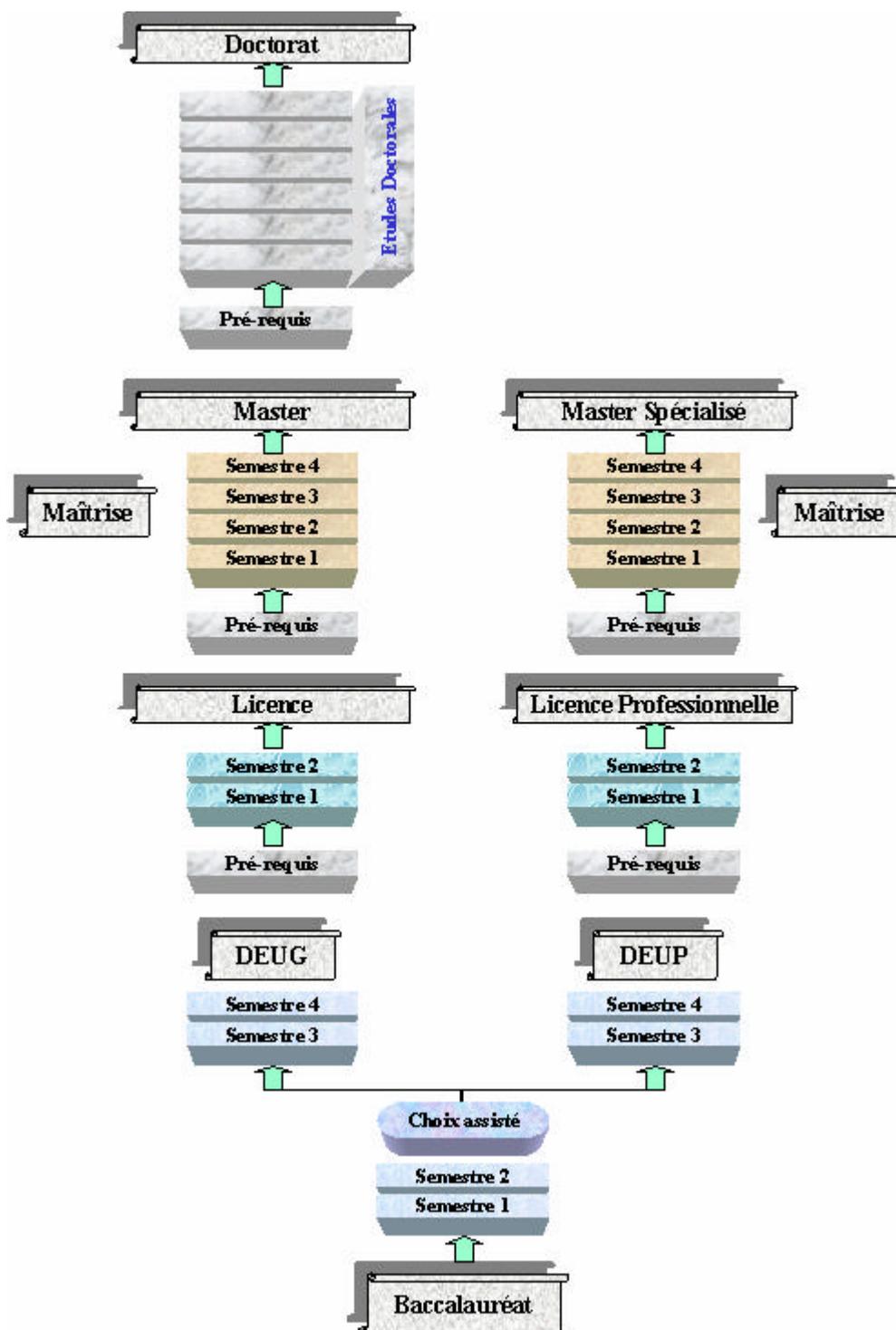


Figure 3: Cursus universitaire après septembre 2003.

Cependant, comme toute réforme d'envergure, ce cheminement n'est pas totalement validé. A ce jour, seuls les quatre premiers semestres sont définitivement validés. Les semestres 5 et 6 sont en cours de validation. Ce cheminement est soumis dans sa phase finale à un organe tel que la COMMISSION NATIONALE D'ACCREDITATION ET D'EVALUATION (CNAE) pour validation puis accréditation.

Cet enseignement est dispensé dans 14 Universités implantées dans les plus grandes villes du Maroc. Le tableau 3 représente l'effectif des étudiants inscrits pour l'année universitaire 2001-2002 et ce pour ces 14 universités du Royaume.

Etablissement universitaire	2001-2002				
	1er Cycle	2ème Cycle	Total Cycles 1&2	3ème Cycle	Total tous cycles
Quaraouiyine (Fès)	4 759	2 116	6 875	439	7 314
Mohammed V Agdal (Rabat)	12 157	8 029	20 186	4 617	24 803
Mohammed V Souissi (Rabat)	13 500	6 402	19 902	519	20 421
Hassan II Aïn Chock (Casablanca)	16 283	8 282	24 565	1 331	25 896
Hassan II (Mohammadia)	14 049	5 342	19 391	542	19 933
Sidi Mohammed Ben Abdellah (Fès)	19 005	10 029	29 034	2 668	31 702
Cadi Ayyad (Marrakech)	23 745	7 622	31 367	1 018	32 385
Mohammed Premier (Oujda)	14 260	5 394	19 654	1 001	20 655
Abdelmalek Essaâdi (Tétouan)	11 902	4 011	15 913	591	16 504
Chouaïb Eddoukali (El Jadida)	6 139	1 885	8 024	497	8 521
Hassan I (Settat)	4 712	1 611	6 323	44	6 367
Moulay Is mail (Meknès)	17 001	7 032	24 033	474	24 507
Ibn Tofaïl (Kenitra)	6 204	1 906	8 110	587	8 697
Ibnou Zohr (Agadir)	14 670	4 028	18 698	218	18 916
T O T A L	178 386	73 689	252 075	14 546	266 621

Tableau 3 : Répartition des étudiants par université

Les facultés implantées dans ou proche des grandes agglomérations comme Rabat, Fès, Marrakech ou Casablanca, sont beaucoup plus prisées : la majorité des laboratoires de recherche y sont concentrés et par ce fait, ces dernières offrent un éventail assez large d'études de troisième cycle. La réputation de ces facultés ou de ces universités, dépend principalement de leur pôle de compétence ou de recherche. On ne peut dresser une échelle de qualité ou de réputation : les grands centres ont plus de moyens et de facilités (communication, approvisionnement, ...). Il est évident que selon la ville et la région d'implantation, les différents domaines d'enseignement diffèrent : sur le tableau 4, nous avons reporté pour chaque type d'établissement rattaché à ces universités, la capacité d'accueil et le nombre de chacun d'entre eux et ce pour l'année universitaire 2001-2002.

TYPE D'ETABLISSEMENT	NOMBRE	CAPACITE D'ACCUEIL
FACULTES D'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	4	6 775
FACULTES DE DROIT ET ECONOMIE	12	69 529
FACULTES DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES	14	59 589
FACULTES DES SCIENCES	11	55 974
FACULTES DES SCIENCES ET TECHNIQUES	7	31 110
FACULTES DE MEDECINE ET DE PHARMACIE	4	12 961
FACULTES DE MEDECINE DENTAIRE	2	1 420
ECOLES DES SCIENCES DE L'INGENIEUR	8	9 346
ECOLES DE COMMERCE ET DE GESTION	3	8 031
ECOLES SUPERIEURES DE TECHNOLOGIE	7	8 989
FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION	1	520
ECOLE SUPERIEURE DE TRADUCTION	1	560
TOTAL ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	74	264 804
PRESIDENCES D'UNIVERSITES	14	
INSTITUTS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE	4	
CITES ET INTERNATS UNIVERSITAIRES	25	

Tableau 4: Nombre et capacité d'accueil des différents types d'établissements universitaires.

Une estimation pour l'année 2002-2003 est donnée dans le tableau 5. Dans ce dernier, nous avons rajouté l'effectif estimé des enseignants ainsi que celui du corps administratif. Notons la grande variation du ratio étudiants par enseignant selon le domaine des études. L'enseignement à accès sélectif comme dans les domaines de l'ingénierie, Sciences et Techniques ou la santé, jouit d'un très faible ratio comparé à l'enseignement de masse dans les différentes facultés notamment en Sciences juridiques, Economiques et Sociales.

DOMAINE	Nouveaux inscrits	Etudiants	Diplômés	Enseignants	Ratio	
					Etudiants : enseignant	Administratifs
Enseignement Originel	1 669	7 143	835	124	57 :1	195
Sciences Juridiques, Economiques et Sociales	35 880	118 061	9 873	1 092	108 :1	1 142
Lettres et Sciences Humaines	25 236	89 384	7 899	2 287	39 :1	1 421
Sciences	11 091	37 709	3 255	3 260	11 :1	1 703
Sciences et Techniques	2 534	7 481	751	1 015	7 :1	462
Médecine et Pharmacie	879	7 013	842	1 091	7 :1	639
Médecine Dentaire	193	1 028	143	84	12 :1	114
Sciences de l'Ingénieur	219	2 793	524	381	7 :1	479
Commerce et Gestion	535	1 973	374	96	20 :1	101
Technologie	1 546	2 970	1 054	360	8 :1	436
Sciences de l'Education		462	20	103	4 :1	128
Traduction		81	30	12	8 :1	21
Total	79 782	276 098	25 600	9 905	28 :1	6 841

Tableau 5: Estimation des effectifs pour l'année universitaire 2002-2003

De même pour le corps administratif, le tableau 6 représente la répartition par établissement universitaire.

Etablissement universitaire	2001-2002			Total
	Faisant fonction	P. Adminst. et techniques	Agents de Service	
Quaraouiyine (Fès)	44	126	51	221
Mohammed V Agdal (Rabat)	349	807	472	1 628
Mohammed V Souissi (Rabat)	259	732	446	1 437
Hassan II Aïn Chock (Casablanca)	235	465	346	1 046
Hassan II (Mohammadia)	97	180	104	381
Sidi Mohammed Ben Abdellah (Fès)	237	584	586	1 407
Cadi Ayyad (Marrakech)	222	580	595	1 397
Mohammed Premier (Oujda)	149	361	292	802
Abdelmalek Essaâdi (Tétouan)	96	233	293	622
Chouaïb Eddoukali (El Jadida)	60	102	152	314
Hassan I (Settat)	19	96	187	302
Moulay Ismail (Meknès)	98	297	272	667
Ibn Tofaïl (Kenitra)	50	150	181	381
Ibnou Zohr (Agadir)	62	130	274	466
TOTAL	1 977	4 843	4 251	11 071

Tableau 6: Répartition du corps administratif

Et pour clore ces statistiques, nous avons reporté sur le tableau 7 le budget alloué au ministère de tutelle. Ce budget est réparti entre les différentes institutions selon le nombre d'étudiants inscrits. C'est la seule ressource financière dont dispose l'enseignement supérieur public compte tenu de la gratuité totale des études (Cependant la recherche, et donc l'enseignement du troisième cycle sont

souvent dotés d'un financement particulier). Le budget alloué à chaque établissement est géré selon la forme générale qui régie les établissements publics.

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	2001	2002	2001	2002
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	3 649,39	3 774,46	537,00	497,42
BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT	74 878,85	75 442,54	21 695,31	19 925,18
PART DU MINISTÈRE EN %	4,87%	5,00%	2,48%	2,50%

Tableau 7: Budget alloué au ministère de tutelle.

Gouvernance

Du point de vue gouvernance, ces dernières années ont vu s'opérer un bouleversement profond des structures de gestion des universités. Chaque université s'est dotée d'un Conseil d'université qui est constitué des différents doyens des facultés, et de membres élus. Chaque faculté s'est dotée d'un Conseil de faculté constitué du Doyen, des chefs de Départements et de membres élus. Ces membres élus (université ou faculté) sont issus des différentes classes représentant les différents établissements : étudiants et tous les corps y sont représentés.

Du point de vue structural, le président de chaque université est désigné selon une procédure d'appel à candidature. Son mandat renouvelable 1 seule fois est arrêté à 4 années. Le président de l'université nomme 2 vice-présidents (affaires pédagogiques et communication). Les doyens de chaque faculté ainsi que les directeurs d'écoles sont désignés selon la même procédure à savoir par appel à candidature. Chaque doyen nomme ses vice-doyens.

Equipements

Pour chaque université, on trouvera une bibliothèque générale réservée aux étudiants de l'université. Chaque faculté possède sa propre bibliothèque réservée à ses propres étudiants et chaque faculté est divisée en départements. Dans chaque département on trouve une bibliothèque (réservée en général aux enseignants et aux étudiants du troisième cycle).

Depuis plusieurs années, la quasi-totalité des facultés est connectée à internet. Cette connexion est plus ou moins performante selon l'établissement. A titre indicatif, nous reportons sur le tableau 8 les données relatives à l'Université Mohammed V Agdal.

Etablissement	Services IP	
	2003	2004-2005
La présidence	WEB, MAIL	WEB, MAIL, FTP, Serveurs divers pour gestion Académique
Faculté des Sciences juridiques économiques et Sociales agdal	WEB	WEB, MAIL, FTP, Gestion Académique
Faculté des lettres et des sciences humaines	WEB	WEB, MAIL, FTP, Gestion Académique
Faculté des Sciences	WEB, MAIL, FTP	WEB, MAIL, FTP, Gestion Académique
Ecole Mohammedia d'Ingénieurs	WEB, MAIL	WEB, MAIL, FTP
École Supérieure de Technologie - Salé	WEB, MAIL	WEB, MAIL, FTP
Institut Scientifique	WEB, MAIL	WEB, MAIL, FTP

Tableau 8: Répartition des services internet à l'Université Mohammed V Agdal.

1. Principales caractéristiques des programmes

La formation dans les facultés était basée sur un cursus de 4 années. La réforme ramène cette formation de basique à 6 semestres. L'enseignement est dispensé en français ou/et en arabe. Il s'agit d'une formation plutôt orientée académique. Le 1^{er} semestre est généralement un tronc commun qui comprend un enseignement fondamental préparant l'étudiant aux matières spécifiques de sa filière dispensées à partir du 2^{ème} semestre. L'inscription dans une filière à un module optionnel dépend du choix de l'étudiant et des pré requis instaurés. Ces modules seront offerts selon le contexte de chaque établissement. Un nombre minimum de 24 étudiants (dans certaines filières) est requis pour l'ouverture d'un module.

On retrouvera dans la plupart des filières des modules obligatoires où l'étudiant suit des cours dans les techniques d'expression et de communication et dans les langues (français, arabes, anglais,...). Dans ces modules on y propose dans la plupart des cas une initiation à l'informatique. Certaines filières proposent aussi un module ou élément de module sous forme de stage ou de projet.

2. Enseignement, évaluation des étudiants

La nouvelle réforme propose un enseignement modulaire semestriel. Le volume horaire varie (selon la filière et le niveau du semestre) entre 75 et 105 heures par module étalées en 16 semaines. Un semestre est donc composé en moyenne de 350 heures d'enseignement. Ces enseignements sont dispensés sous formes de cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques. Tous les cours magistraux sont offerts pour toute la promotion (l'effectif est important pendant le tronc commun) tandis que les travaux dirigés sont dispensés à des groupes de 48 étudiants au minimum et les travaux pratiques à des groupes de 24 étudiants au minimum. En travaux pratiques les étudiants travaillent en binômes voire en trinôme.

Pour chaque cours, l'enseignant se base sur un support de cours qui est fourni aux étudiants sous forme de photocopié et/ou sur d'autres ouvrages que les étudiants peuvent consulter ou acquérir à la bibliothèque de la faculté.

Pendant les cours magistraux, il n'y a pas de participation des étudiants. Les étudiants ont l'occasion de poser des questions pendant les séances de travaux dirigés ou pendant les heures de consultations des enseignants en dehors des heures de cours.

Il y a un contrôle d'absence plus ou moins strict de la part des enseignants. La présence est obligatoire en travaux dirigés et travaux pratiques. Il n'est pas aisé de vérifier la présence des étudiants lors des séances de travaux dirigés et ce pour des groupes pouvant aller jusqu'à 60 étudiants.

L'assiduité est prise en compte lors des délibérations pour l'attribution des notes de contrôle continu pour certains modules de certaines filières qui s'y prêtent.

Chaque filière adopte un système d'évaluation propre à savoir au niveau des facteurs de pondération entre les éléments du module entre eux et plus précisément les constituants des éléments (note de contrôle continu, note de travaux pratiques et note de contrôle final). L'évaluation des étudiants se fait à l'aide de contrôle continu ou en examinant les étudiants au milieu et à la fin du terme et/ou sur la base de projet. Les étudiants apprécient l'apprentissage à travers la réalisation de projets. Ils s'investissent davantage et développent des aptitudes d'apprentissage autonome.

Les projets sont évalués sur la base d'un rapport et d'une présentation orale. Les projets de fin d'études sont évalués par un jury composé de l'encadrant et de 2 ou 3 autres membres de jury lors d'une soutenance publique.

Les règles des délibérations de module, sont communes à toutes les facultés et sont reportées sur 'un cahier de normes pédagogiques'. A quelques variantes près et selon les règlements intérieurs de chaque établissement, l'étudiant valide un module si la moyenne (pondérée éventuellement) est supérieure ou égale à 10. Un semestre est validé si tous les modules le constituant sont validés. Ce-

pendant un semestre peut être validé par compensation (si la moyenne générale des 4 modules est supérieure à 10 et à condition qu'aucune note de module ou d'élément de module ne soit inférieure à une note seuil définie dans le cahier d'accréditation. Les étudiants n'ayant pas validé un module et ayant obtenu une note supérieure à 5/20 sont soumis à des examens de rattrapage (en fonction des notes obtenues pour chaque élément de module). Si la note est inférieure à 5/20, l'étudiant est invité à se réinscrire au module concerné lors de la session suivante (dès que le module sera proposé !). Les étudiants ayant validé tous les semestres d'un cursus (qui en comporte 6 au début) ou validé tous les modules (24 au total) obtiennent leur diplôme. L'inscription aux modules du semestre suivant est conditionnée par le nombre de modules validés.

3. *Communication et coopération externes*

Il est clair que dans l'objectif d'améliorer la formation, les universités s'ouvrent de plus en plus sur le monde extérieur à travers des échanges soit avec d'autres établissements nationaux ou internationaux soit avec les entreprises privées ou publiques. Ces échanges sont initiés à travers des forums, manifestation scientifiques et ateliers et dans le cadre des « formation continue » et « formation qualifiante ». Ces rencontres permettent de suivre l'évolution du marché de l'emploi et d'être au courant des besoins du pays. Ceci incite les universités à mettre à jour leur programmes de recherche (principalement dans l'enseignement du DESA ou DESS) et même à introduire de nouvelles formations (après accréditation par la CNAE). Les stages des étudiants sont également un excellent moyen de communication avec le monde extérieur.

Dans le cadre de coopération université-entreprise, dans certaines disciplines, les étudiants sont confiés à des partenaires dans les entreprises qui interviennent au niveau des stages et projets de fin d'études (PFE) ou de fin d'année (PFA). Ce partenariat aide l'étudiant à se familiariser avec le monde de l'emploi, à développer ses capacités de communication et à préparer son insertion dans la vie active. Ceci est accompli par le biais de rencontres régulières avec le partenaire et la réalisation de travaux proposés par ce dernier. Ceci permet à l'étudiant d'avoir une meilleure connaissance du milieu du travail et à l'entreprise de profiter des compétences des étudiants et du milieu académique.

Le tissage des liens des universités avec d'autres universités, des écoles d'ingénieurs et les opérateurs économiques, se fait par le biais de conventions de partenariat et de coopération, ou d'actions intégrés de recherche. Ces accords visent l'échange d'enseignants et d'étudiants, la formation du corps enseignant, la formation continue, la mise en place de projets de recherche d'intérêt commun, l'organisation conjointe de manifestations scientifiques, l'encadrement ou le co-encadrement, l'accès aux publications et laboratoires de recherche.

4. *Vie des étudiants*

L'enseignement supérieur public au Maroc est gratuit. Les étudiants sont généralement pris en charge par leurs parents, cependant ils peuvent bénéficier d'une bourse de l'Etat. Cette bourse est octroyée selon des critères très précis. Sur le tableau 9, nous reportons les statistiques de l'année universitaire 1999-2000.

CYCLE D'ETUDE	1999-2000		
	Au Maroc	A l'Etranger	Total
PREMIER ET DEUXIEME CYCLES	113 410	305	113 715
TROISIEME CYCLE	739	116	855
TOTAL TOUS CYCLES D'ETUDES	114 149	421	114 570

Tableau 9: Nombre de bourses d'études octroyés par le ministère de tutelle.

En plus, l'Etat garantit aux étudiants l'hébergement et la restauration à des prix très symboliques. Les tarifs d'hébergement sont fixés à 75 DH mensuel et la restauration à 1 DH le petit déjeuner et

1,40 DH le déjeuner ou le dîner. La plupart des écoles d'ingénieurs disposent d'une résidence et restauration sur place qu'elles gèrent elles-mêmes. Dans la limite du possible d'autres étudiants n'appartenant pas à ces écoles peuvent loger dans ces résidences.

De même des cités universitaires doublées de restaurants universitaires font partis du patrimoine de chaque université. Cependant, à partir de cette année, les cités universitaires ne relèvent plus des universités. Elles sont regroupées avec d'autres services sociaux au sein d'un organisme centralisé : l'Office National des Oeuvres Universitaires Sociales et Culturelles (ONOUSC)⁴. Sur les tableaux 10 et 11 nous reportons les statistiques des différentes cités⁵.

CITE UNIVERSITAIRE ET INTERNAT	1997-1998	1998-1999
CITE UNIVERSITAIRE AGDAL RABAT	223 096	226 040
CITE UNIVERSITAIRE SOUISSI 1 RABAT	600 217	638 385
CITE UNIVERSITAIRE SOUISSI 2 RABAT	524 511	396 148
CITE UNIVERSITAIRE MY ISMAIL RABAT	412 020	381 392
INTERNAT ECOLE MOHAMMADIA D'INGENIEURS RABAT	334 641	313 459
CITE UNIVERSITAIRE CASABLANCA	546 674	503 011
INTERNAT DE L'E.N.S.ELECT.ET DE MECANIQUE CASA	2 880	2 824
INTERNAT DE L'ECOLE SUP. DE TECHNOLOGIE CASA	198 780	254 785
CITE UNIVERSITAIRE DHAR MAHRAZ 1 FES	903 370	970 903
CITE UNIVERSITAIRE SAISS FES	407 999	407 999
INTERNAT DE L'ECOLE SUP. DE TECHNOLOGIE FES	108 646	85 204
CITE UNIVERSITAIRE MARRAKECH	1 045 536	1 074 759
CITE UNIVERSITAIRE OUJDA	1 105 966	1 155 252
INTERNAT DE L'ECOLE SUP. DE TECHNOLOGIE A GADIR	129 340	122 863
T O T A L	6 543 676	6 533 024

Tableau 10: Nombre de repas servis dans les cités universitaires.

CITE UNIVERSITAIRE ET INTERNAT	dont		
	Total	Sexe féminin	Etrangers
Cité Universitaire de l'Agdal/Rabat	958	958	14
Cité Universitaire Souissi I/Rabat	1 110	0	19
Cité Universitaire Souissi II/Rabat	2 180	927	5
Cité Univ. Moulay Ismaïl Agdal/Rabat	1 688	850	3
Internat Fac.Sc.Education Rabat	84	53	14
Internat Ecole Moh.Ing.Rabat	457	129	22
Cité Universitaire Casablanca	1 335	625	71
Internat E.N.S. Electricité&Mécanique Casa	316	53	4
Internat E.S.Technologie Casa	398	148	8
Cité Universitaire Dhar El Mahraz I/Fès	1 564	367	28
Cité Universitaire Dhar El Mahraz II/Fès	1 655	1 655	2
Cité Universitaire Saïs/Fès	1 885	960	14
Internat E.S.Technologie Fès	379	88	27
Cité Universitaire Marrakech	3 661	1 410	7
Cité Universitaire Beni Mellal	777	492	33
Cité Universitaire Oujda	3 432	2 740	47
Internat E.S.Technologie Oujda	129	52	6

⁴ www.um5a.ac.ma

⁵ www.enssup.gov.ma

Cité Universitaire Kenitra	1 290	1 086	13
Cité Universitaire Meknès	1 932	1 258	20
Cité Universitaire Tétouan	1 511	909	22
Cité Universitaire Tanger	1 198	480	28
Cité Universitaire Agadir	2 009	705	37
Cité Universitaire Settat	1 609	1 120	48
Cité Universitaire El Jadida	1 680	720	14
Cité Universitaire Errachidia	730	125	39
TOTAL	33 967	17 910	545

Tableau 11: Hébergement dans les cités universitaire pour la session 1999-2000.

Du point de vu équipement, tous les établissements sont structurés de façon quasi identique. Chaque université est dotée d'infrastructures sportives (terrains de sports propres ou en convention avec la commune d'accueil). Les universités encouragent les activités sportives à travers un planning de manifestation englobant des compétitions inter universitaires nationales ou internationales. Ces compétitions sportives organisées généralement et conjointement par le ministère de tutelle et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports englobent différentes disciplines : sports collectifs : foot-ball, basket-ball, volley-ball, hand-ball ; ou individuels : athlétisme, natation,...).

5. Passage de l'enseignement supérieur à l'emploi

Depuis le début des années 90, 200 000 diplômés de l'enseignement supérieur dans son ensemble sont encore à la recherche d'emploi. Le problème des diplômés chômeurs remonte en effet aux années 80. Le programme d'ajustement structurel mis au point à l'époque a eu un impact négatif sur le nombre de postes créés qui est passé de 28 000 à 12 000 emplois par an depuis plus d'une décennie au niveau de l'administration. Quant au secteur privé, qui emploie 90% des actifs marocains tous niveaux compris ne crée plus que 200 000 emplois par an.

Dès 1991, face à la crise des diplômés chômeurs, la création de l'Association des chômeurs s'est concrétisée ; elle compte aujourd'hui 120 sections à travers le pays. Plusieurs programmes d'insertion des jeunes ont vu le jour. Ensuite, l'Etat a mis en place le Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA) où sont représentés l'ensemble des acteurs économiques du pays, et qui avait pour charge de trouver des solutions à cet épineux problème. En 1993, après diagnostic de la situation, le CNJA a abouti à une 1^{ère} loi pour une incitation des entreprises à l'embauche des jeunes diplômés : l'Etat exonère de charges les entreprises acceptant de les employer dans le cadre de stages de formation-insertion. En 1994, un fonds pour la promotion de l'emploi est institué, qui permet aux jeunes diplômés souhaitant créer leur propre entreprise de bénéficier d'un prêt.

Un programme «emploi-formation-jeunes» dont le but est de placer 20 000 jeunes diplômés chaque année dans les entreprises, a été mis en place en octobre 1997. L'Etat rembourse la moitié du salaire, versé aux nouveaux recrues, aux entreprises qui acceptent d'embaucher.. En outre, 10 «centres d'information et d'orientation pour l'emploi» (CIOPE) ont été ouverts pour servir de lieux d'intermédiation entre employeurs et candidats, et leur nombre sera bientôt porté à 20. Pourtant, en 1997, ces programmes n'ont guère été à l'origine de plus d'un millier d'embauches. Dans la pratique, les entreprises déclaraient ces «embauches » mais seul l'Etat payait sa part. La crise de l'emploi était telle que les jeunes acceptaient cette solution. De plus, à l'issu des 18 mois de stage prévu dans le contrat entre l'entreprise et l'Etat et malgré les mesures incitatives développées par ce dernier, les jeunes n'étaient pas intégrés dans l'entreprise.

D'autres solutions ont été proposées dans le cadre d'une convention signée en 1999 entre le Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Formation des cadres et de la Recherche Scientifi-

que pour la mise en œuvre du programme de formation qualifiante des jeunes diplômés en vue de leur insertion dans la vie active. L'objet est d'accorder aux établissements des subventions pour le financement de formation connue par « formation qualifiante » sous forme de modules ciblés dans des filières répondant aux besoins du marché de travail; ces actions sont destinées aux jeunes diplômés qui sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 12 mois.

6. Recherche et développement

Il est difficile d'avancer des chiffres concernant le nombre d'enseignants impliqués dans la recherche ou le volume horaire consacré par l'enseignant à la recherche. Les enseignants sont tous conscients que la recherche doit influencer l'enseignement et faire évoluer les programmes. Ils veulent bien s'impliquer dans la recherche si l'Etat met les moyens et équipements nécessaires. Les enseignants chercheurs sont affiliés à des laboratoires de recherche qui encadrent des thésards en collaboration avec d'autres établissements universitaires et des laboratoires de recherche étrangers sans oublier certaines entreprises nationales publiques et privées qui investissent dans la R&D.

En matière de recherche et développement, le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique est un prestataire de service qui met en œuvre des programmes de recherche selon les priorités nationales. Ce centre a permis de développer les unités de formation et recherche (UFR) qui sont au nombre de 635 UFR accréditées au plan national. La création de ces UFR a permis aux enseignants de se doter d'une certaine autonomie dans la conception des programmes de formation de 3^{ème} cycle et les a encouragés à développer leur recherche dans le cadre de la formation par la recherche au niveau du DESA/DESS DESA ou du doctorat. La formation de DESA vise d'une part l'approfondissement des connaissances et le développement des compétences requises par le marché de l'emploi et, d'autre part, l'orientation des lauréats vers la recherche fondamentale ou appliquée par le biais du programme de doctorat et ceci dans l'espoir d'enrichir les laboratoires de recherche et former les futurs enseignants dans l'enseignement supérieur. Seuls les titulaires d'un DESA ou diplôme équivalent peuvent s'inscrire en doctorat. A titre d'exemple, jusqu'à nos jours, 180 UFR ont été accréditées à l'Université Mohamed V- Agdal. Le tableau 12 montre la répartition de ces UFR dans ses différentes Facultés et écoles.

Etablissement	Type de formation	Nombre d'UFR
Faculté des Sciences	DESA : 13 DESS : 1 Doctorat : 41	55
Faculté des Lettres et Sciences Humaines	DESA/DESS : 23 Doctorat : 40	63
Faculté des Sciences Juridiques et économiques	DESA : 20 DESS : 5 Doctorat : 18	43
Ecole Mohammedia d'Ingénieurs	DESA : 8 Doctorat (DSA) : 11	19

Tableau 12: Nombre des UFR dans les établissements de l'Université Mohamed V-Agdal

Pour un renforcement des activités de recherche tout en s'adaptant aux différents secteurs socio-économiques, le rôle essentiel joué par certains établissements consiste à inciter les enseignants à participer à la réalisation de projets de recherche et développement et à l'encadrement des thèses, et à favoriser les échanges entre équipes pluridisciplinaires travaillant en réseaux dans des domaines d'intérêt économique et social.

En outre, les centres d'innovation technologique (CIT) ont été créés. Cette expérience pilote en matière d'incubateur d'entreprises innovantes, a été initié à l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs de l'Université Mohamed V- Agdal en l'an 2000 pour activer les relations avec les secteurs industriels

et économiques dans le but d'orienter la recherche vers des applications utiles pour le pays. Ces centres ont pour mission de mettre à la disposition des projets innovants les moyens de recherche et développement des établissements partenaires, de s'associer avec d'autres laboratoires de recherche universitaires et d'inciter les diplômés à la création d'entreprises en leur dispensant la formation nécessaire, en offrant les locaux et en apportant aide matérielle et assistance.

7. Financement de la recherche

Le financement des projets de recherche est issu de plusieurs cadres de financement nationaux tels que programmes d'appui à la recherche scientifique (PARS), programmes thématiques d'appui à la recherche scientifique (PROTARS), Recherche et Développement R&D Maroc, Pôles de compétence, réseaux et cadres internationaux tels que actions intégrées, Agence Universitaire de la Francophonie, projet européen, et également de programme interne d'encouragement à la recherche scientifique. L'octroi des fonds se fait après expertise de la proposition du projet sur la base des objectifs, de la thématique, des moyens humains et matériels et des retombées socioéconomiques. Ces fonds sont destinés à l'achat de matériel, à couvrir les frais de documentation, frais de mission à l'étranger ou au Maroc, ...etc. 20% de la somme allouée à chaque projet rentre dans le budget de fonctionnement de l'établissement.

Pour les projets PARS ou PROTARS, la somme maximale allouée est de 300 000 DH par projet. Depuis 1998, ces programmes ont fait l'objet d'un appel d'offres sur des axes de Recherche-développement prioritaire lancé auprès de la communauté scientifique nationale, l'Université Mohammed V Agdal a drainé 118 projets de recherche pour financement sur 620 projets à l'échelle nationale (voir tableau 13) avec des enveloppes globales allouées :

PARS 9 643 999,00 DH
 PROTARS I 5 588 036,00 DH
 PROTARS II 4 018 950,00 DH

PROGRAMMES par Etablissement	PARS	PROTARS I	PROTARS II	PROTARS III	Total
Année	1997-98	1999	2000	2002	
Faculté des Sciences	26	12	07	11	56
Ecole Mohamedia d'Ingénieurs	13	08	06	04	31
Ecole Supérieure de Technologie- Salé	01	-	-	-	01
Institut Scientifique	03	04	02	01	10
Faculté des Lettres	05	02	01	04	14
Faculté de Droit	03	02	01	-	06
Total	51	28	17	20	116

Tableau 13: Nombre de projets octroyés au sein de l'Université Mohamed V-Agdal

En ce qui concerne les pôles de compétences, leur création entre dans le cadre de la politique de réforme, de structuration et d'orientation de la recherche scientifique au Maroc entamée depuis quelques années par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifiques. La valorisation des unités de formation et de recherche a en partie encouragé l'émergence de pôles de compétences et d'excellence qui contribuent au rayonnement des établissements universitaires nationaux.

Un pôle de compétences est un réseau de recherche scientifique pluridisciplinaire permettant de fédérer les compétences nationales dans des domaines prioritaires pour le développement et de créer une synergie et une complémentarité entre les équipes de recherche travaillant dans le même domaine. Il établit des liens de collaboration entre les diverses équipes nationales et/ou étrangères tra-

vaillant dans le même domaine sur des projets de recherche en réponse à des appels d'offres nationaux et internationaux. Il fait connaître au niveau national et international les compétences marocaines et les services qu'elles sont en mesure d'assurer dans leurs domaines de recherche. Il œuvre ainsi à l'optimisation des techniques et la valorisation des résultats par le transfert des acquis aux secteurs productifs. Il dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'équipement alloué sur la base de thèmes fédérateurs fixant des objectifs scientifiques concrets et précis.

Le financement du pôle est assuré par :

- les subventions ministérielles,
- subventions octroyées par les pouvoirs publics,
- les recettes en provenances de l'exécution de contrats d'études de recherches et de formation, et des conventions de partenariat national et international,
- les recettes de séminaires et colloques,
- les recettes de publication d'ouvrages, articles et revue du PCE,
- autres donations et subventions.

Sur les 17 pôles de compétences nationaux, 9 sont domiciliés à l'Université Mohammed V-Agdal.

Dénomination du pôle	Etablissement
Pôle de Compétence Microbiologie du Sol et Biotechnique des Plantes (MISOBIOP)	Faculté des Sciences
Réseau National de la Physique Théorique (RENAPT)	Faculté des Sciences
Pôle de Compétence Matière Condensée et Modélisation des Systèmes (MACOMS)	Faculté des Sciences
Pôle de Compétence d'Electrochimie-Corrosion et Chimie Analytique (PECCA)	Faculté des Sciences
Pôle de Compétence Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (STIC)	Faculté des Sciences
Pôle de Compétence en Economie (PCE)	Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales
Réseau d'Etudes et de Recherche sur le Local et Régional (RELOR)	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Réseau Universitaire des Sciences et Techniques de l'Espace (RUSTE)	Ecole Mohammedia d'Ingénieurs

Tableau 14 : Pôles de compétences domiciliés à l'Université Mohamed V-Agdal

8. Personnel enseignant

• Principales catégories d'enseignants

Le corps des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur comprend les cadres suivants : professeur de l'enseignement supérieur (PES), professeur habilité (PH), professeur-assistant (PA), enseignant-chercheur non permanent (professeur associé et enseignant vacataire).

Les fonctions des enseignants-chercheurs comportent des activités d'enseignement, de recherche et d'encadrement. Elles sont assumées à temps plein dans leurs établissements d'affectation. Les enseignants-chercheurs ne peuvent exercer d'activités d'enseignement, de recherche et/ou d'encadrement à l'extérieur de leur établissement qu'après autorisation écrite du chef d'établissement dont ils relèvent et pour des périodes déterminées, dans le cadre d'accords ou conventions liant l'université ou l'établissement à un organisme public.

Les enseignants-chercheurs ayant exercé pendant sept années consécutives leurs fonctions bénéficient, dans la mesure compatible avec l'intérêt du service, d'un congé de recherche ou de perfectionnement ou de recyclage ou de stage d'une année universitaire. Durant cette période, les enseignants conservent la totalité de leurs émoluments correspondant à leur grade ainsi que leurs droits à l'avancement et à la retraite.

Le cadre de PES comporte trois grades : A, B et C dotés de 4 échelons. Ils sont recrutés dans chaque établissement universitaire, et dans la limite des postes budgétaires à pourvoir, par voie de concours ouvert aux professeurs habilités en exercice dans les établissements universitaires justifiant de l'habilitation universitaire et ayant exercé pendant quatre années au moins en cette qualité.

Le cadre des PH comporte trois grades A, B et C dotés de 4 échelons. Ils sont recrutés directement sur titres parmi les professeurs-assistants justifiant de l'habilitation universitaire et remplissant l'une des deux conditions suivantes (i) avoir atteint le 3^e échelon au moins du grade A de professeur-assistant pour ceux qui sont issus d'un cadre d'enseignant ;(ii) justifier de quatre années d'exercice au moins en qualité de professeur-assistant pour les autres candidats.

Le cadre de PA comporte quatre grades : A, B, C et D dotés de 4 échelons. Ils sont recrutés, sur concours ouvert, dans chaque établissement concerné, aux candidats titulaires du doctorat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

Les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs-assistants sont fixées par arrêté de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur.

Les candidats reçus au concours sont nommés professeurs-assistants au premier échelon du grade A

et effectuent en cette qualité un stage de deux ans à l'issue duquel ils peuvent être titularisés au 2^e échelon du grade.

Les établissements universitaires d'enseignement peuvent faire appel, en cas de besoin et pour une durée d'un an renouvelable, à des enseignants non permanents qui sont des enseignants associés ou des enseignants vacataires. Ces derniers sont recrutés dans la limite des postes budgétaires disponibles dans l'établissement, parmi des enseignants-chercheurs étrangers, des experts ou des professionnels pour assurer des enseignements spécifiques. Leur situation est fixée par contrat.

Les enseignants vacataires constituent un personnel d'appoint des établissements d'enseignement. Ils sont choisis, à titre temporaire, sur décision du chef d'établissement, parmi les personnes ayant une expérience professionnelle confirmée et en rapport avec la discipline d'enseignement.

Le tableau 15 représente pour chaque université, l'effectif du corps enseignant réparti selon le grade. Cette répartition permet d'apprécier la valeur de ce corps.

Etablissement universitaire	2001-2002							
	PES	ProH	P.Ag	PA	MA	Ass.	Autres	Total
Quaraouiyine (Fès)	24	16		54	12	2	14	122
Mohammed V Agdal (Rabat)	608	82		376	72	17	59	1 214
Mohammed V Souissi (Rabat)	375	18	116	213	175	59	82	1 038
Hassan II Aïn Chock (Casablanca)	356	47	91	421	167	25	48	1 155
Hassan II (Mohammadia)	141	81		424	81	1	13	741
Sidi Mohammed Ben Abdellah (Fès)	259	108	11	475	117	12	64	1 046
Cadi Ayyad (Marrakech)	265	168	16	550	213	10	31	1 253
Mohammed Premier (Oujda)	182	86(*)		216	76	1	10	571
Abdelmalek Essaâdi (Tétouan)	171	65		279	63	5	20	603
Chouaïb Eddoukali (El Jadida)	79	66		233	42	1	4	425
Hassan I (Settat)	21	18		119	37		14	209
Moulay Ismaïl (Meknès)	137	81		348	75	2	43	686
Ibn Tofaïl (Kenitra)	104	41		212	43		5	405
Ibnou Zohr (Agadir)	66	48		263	74		19	470
TOTAL	2 788	839	234	4 183	1 247	135	426	9 938

P.E.S: Professeur de l'Enseignement Supérieur
P.Ag: Professeur Agrégé
M.A:Maître Assistant
Autres= Autres grades

P.H: Professeur Habilité
P.A: Professeur Assistant
Ass:Assistant

Tableau 15 : Répartition du corps enseignant selon le grade

Le nombre d'enseignants « senior » (ayant un doctorat) représente 37% de l'ensemble des enseignants du supérieur y compris les écoles d'ingénieurs dont ce chiffre s'élève à 61% à l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs, 51% à l'Ecole Hassania des Travaux Publics, 37% à L'Ecole National d'Informatique et d'Analyse des Systèmes et 30% à l'Institut des Postes et Télécommunications.

- **Avancement des enseignants-chercheurs**

L'avancement a lieu de façon continue, d'échelon à échelon et de grade à grade. L'avancement d'échelon à échelon s'effectue tous les deux ans. L'avancement de grade à grade s'opère du dernier échelon au grade considéré au 1^{er} échelon du grade immédiatement supérieur dans les conditions et selon les deux rythmes: rythme rapide avec une ancienneté de deux ans au dernier échelon du grade considéré et rythme normal avec une ancienneté de 3 ans. L'avancement de grade à grade a lieu chaque année par tableau d'avancement de grade.

Les candidats concernés doivent déposer un dossier sous forme de rapport d'activités détaillé du candidat, appuyé de toutes les pièces et documents justificatifs. Ce rapport porte sur les travaux de recherche réalisés et publiés à titre individuel ou collectif, la participation à des activités scientifiques nationales et internationales et les activités professionnelles et pédagogiques. Ces rapports

d'activités sont soumis à la commission scientifique de chaque école qui, après leur examen, en dresse, par ordre de mérite, deux listes correspondant aux deux rythmes d'avancement précités. 20% seulement bénéficient du rythme rapide.

• ***Salaires des enseignants-chercheurs***

Les professeurs de l'enseignement supérieur, les professeurs habilités et les professeurs-assistants perçoivent, outre le traitement afférent à leurs grade et échelon, une allocation de recherche et une allocation d'encadrement. Ces allocations sont payables mensuellement et à terme échu et sont exclusives de toutes autres indemnités, primes et avantages de quelque nature que ce soit, à l'exception des prestations familiales, des indemnités représentatives de frais et des indemnités pour heures supplémentaires. Le tableau 16 représente les taux mensuels d'encadrement et de recherches par grade de l'enseignant.

Catégorie	Allocation mensuel d'encadrement en DH	Allocation mensuel de recherche en DH	Salaires mensuel en DH
PES Grade A	6.750	6.750	13.500
PES Grade B	10.700	10.700	21.400
PES Grade C	11.000	11.000	22.000
PH Grade A	5.650	5.650	11.300
PH Grade B	5.850	5.850	11.700
PH Grade C	6.400	6.400	12.800
PA Grade A	4.725	4.725	9.450
PA Grade B	5.730	5.730	11.460
PA Grade C	5.850	5.850	11.700
PA Grade D	6.250	6.250	12.500

Tableau 96: Taux mensuels des allocations allouées aux enseignants-chercheurs applicables à partir de Juillet 1997.

Source : Bulletin Officiel n° 4458 du Jeudi 20 Février 1997, Décret n° 2-96-793 du 11 chaoual 1417 (19 février 1997)

La rémunération de l'enseignant associé est équivalente à celle de l'enseignant chercheur à la condition qu'il remplisse les mêmes conditions de diplôme et une expérience professionnelle comparable. Tandis que pour les vacataires, Ils sont rémunérés conformément aux dispositions relatives aux indemnités pour heures supplémentaires allouées à certains personnels de l'enseignement supérieur. A titre de comparaison, nous donnons la marge des salaires mensuels des cadres de la fonction publique :

Cadres de la santé non enseignants (médecins, pharmaciens, dentistes,..) : entre 8500 et 16 400 DH

Cadres de la santé enseignants (médecins, pharmaciens, dentistes,..) : entre 12 000 et 25 000 DH

Ingénieurs : entre 4 000 et 12 400 DH

Administrateurs : entre 4 700 et 9 300 DH

Les enseignants surtout dans les spécialités des technologies de l'information exercent comme vacataires dans d'autres établissements publics ou privés ou comme consultants dans des entreprises. Le nombre d'heures supplémentaires ne peut dépasser 15 heures par mois.

9. Evaluation

Jusqu'à présent, l'évaluation par les enseignants des formations de l'enseignement supérieur n'est pas une pratique à l'échelle nationale. Certes, les contenus des programmes dans les formations surtout dans les formations spécialisées évoluent soit pour des besoins de réforme ou pour répondre à l'évolution du marché de l'emploi. Tandis que les méthodes d'enseignement, les procédures de contrôle des étudiants ou le système de notation n'ont jamais fait l'objet d'études ou d'évaluation.

L'évaluation des enseignants par les étudiants n'est pas une pratique courante et un classement officiel des écoles n'existe pas.

Cependant, vu la diversification des formations offertes par l'enseignement supérieur et vu du rôle que peut jouer l'évaluation dans la promotion de cet enseignement et de la recherche, le Ministère a mené différentes activités d'évaluation, généralement avec l'aide d'organismes étrangers, soit au niveau des formations (Licences Appliquées ou la formation dans les écoles Nationales de Commerce et Gestion), ou au niveau des systèmes (dans les Facultés des Sciences et Techniques).

D'autres actions ont été menées pour évaluer la recherche scientifique au Maroc.

Dans le cadre de la réforme du 3^{ème} cycle et doctorat d'Etat, la création des UFR a suscité la mise en place de la CNAE pour des besoins d'accréditation et d'évaluation. Les nouveaux programmes de DESA et doctorat sont désormais évalués en cas de demande d'accréditation ou reconduction de la formation. Dans ce contexte, une évaluation interne est conduite par le responsable de l'UFR qui peut faire appel à quelques enseignants. Le rapport d'évaluation comporte la description des composantes de la formation, tels que critères d'admission, programmes de cours, liste des enseignants et leur grade, effectifs des étudiants, axes de recherche développés dans le cadre de projets ou stages, liste des partenaires, taux de réussite, équipement, etc. C'est un rapport plus descriptif qu'analytique. Il est ensuite soumis à la Commission pour évaluation selon des critères prédéfinis par cette dernière.

Toujours dans le cadre de la réforme, et dans la vision globale de la nouvelle université, l'évolution du système pédagogique ne saurait exister sans l'instauration d'une agence nationale d'évaluation qui permettrait à l'Université d'intégrer une démarche qualité dans ses formations. Dans ce cadre, pour se doter d'une certaine expertise dans le domaine d'évaluation et pour une sensibilisation à l'amélioration de qualité, l'université Mohamed V- Agdal a déjà mené une expérience pilote en 2001 par sa participation au projet Enhancement of Quality Assurance and Institutional Planning (EQUAIP) auquel 16 Universités arabes ont participé. Ce projet avait pour objectif de conduire une évaluation interne et externe d'une formation dans la discipline de l'Informatique. L'opération s'est concrétisée au Maroc par l'évaluation d'une formation de DESA offerte dans le cadre de l'UFR ACSYS de la Faculté des Sciences de Rabat en collaboration avec l'Institut National des Postes et Télécommunications. Cette expérience a montré la quasi-absence des mécanismes de contrôle de qualité dans nos établissements. D'un autre côté, la réalisation de ce projet qui nécessitait évidemment l'implication des enseignants a été confrontée par une certaine réticence » de la part de certains. Le manque de documents d'appui tel que la description détaillée des programmes, les critères de contrôle, statistiques et la non accessibilité de documents administratifs sur lesquels doit se baser l'évaluation rendaient la tâche très difficile.

Conclusion

La nouvelle réforme, très ambitieuse, est un défi pour l'enseignement supérieur marocain. Grâce à cette refonte de l'enseignement, le Maroc espère redonner à l'université sa place d'honneur dans l'environnement socio-économique du pays. Il est vrai que les Facultés étaient montrées du doigt et désignées comme étant des machines à 'fabriquer' des diplômés chômeurs. Cependant si cela est peut être vrai pour certaines filières, d'autres sont en pénurie de cadres. L'exemple des jeunes diplômés en NTIC (informaticiens et autres) est là pour le prouver. Cette pénurie est aussi dû à ce que l'on appelle communément 'la fuite des cerveaux'. Cette exportation de matière grise se fait sous plusieurs formes.

- L'étudiant démarre ses études supérieures à l'étranger (en général les études d'ingénieurs), puis reste à l'issue de ses études dans le même pays ou un autre.
- l'étudiant démarre ses études supérieures au Maroc puis les termine dans un pays tierce (en général pays francophone), obtient son diplôme et s'installe dans ce pays d'accueil.
- l'étudiant trouve un travail acquière une expérience puis cherche une meilleure situation via les programmes d'immigrations instaurés par certains pays.